



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **7 février 2012**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

**Proposition de vente des parcelles communales du chemin des Hauts-Crêts
n° DP 2631 et DP 2633, feuille 17
et parcelle 229, feuille 17 du chemin des Hauts-Crêts**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'autoriser le Maire à vendre les parcelles communales sises chemin des Hauts-Crêts :
 - a. N° 229, d'une surface de 26 m²
 - b. Dp 2631 et dp 2633, feuille 17, chemin des Hauts-Crêts, d'une surface de 74 m², soit une surface totale de 100 m² pour un prix de CHF 150'000.-.
2. De charger le Maire de désigner deux des membres de l'Exécutif pour la signature de l'acte notarié nécessaire.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 17 mars 2012.

Vandœuvres, le 16 février 2012

La Présidente du conseil municipal
Véronique CHRISTE